

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

NOR : JUST1816120A

Arrêté du 7 juin 2018

**portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes
auprès de la cour administrative d'appel de Douai**

Le vice-président du Conseil d'État,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 décembre 1992, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 modifié instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'Etat et habilitant le vice-président du Conseil d'Etat à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 modifié portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu les arrêtés en date du 28 janvier 2013 et du 8 février 2013, portant nomination de régisseurs d'avances et de recettes auprès de la cour administrative d'appel de Douai ;

Vu la proposition du président de la cour administrative d'appel de Douai, en date du 17 mai 2018 ;

.../...

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Eric Dufour, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est nommé régisseur titulaire d'avances et de recettes auprès de la cour administrative d'appel de Douai en remplacement de Monsieur Fouad Kadri, à compter du 18 juin 2018.

Article 2

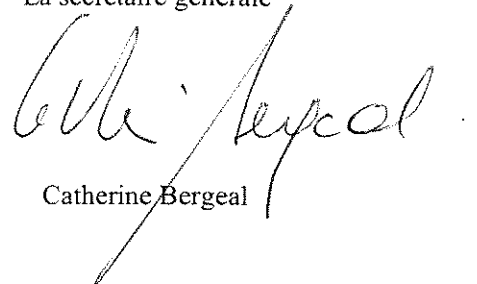
Monsieur Fouad Kadri, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, est nommé régisseur suppléant d'avances et de recettes auprès de la cour administrative d'appel de Douai en remplacement de Madame Isabelle Nio, à compter du 18 juin 2018.

Article 3

Le président de la cour administrative d'appel de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le - 7 JUIN 2018

Pour le vice-président du Conseil d'Etat,
La secrétaire générale



Catherine Bergeal